

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 janvier 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 524** Voeu relatif à la préservation des terres agricoles du Triangle de Gonesse

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant l'annulation du projet de super centre commercial Europa City sur les terres fertiles du triangle de Gonesse, prononcée par le gouvernement le 7 novembre 2019 ;

Considérant la décision du Tribunal administratif de Montreuil de suspendre durant un an les travaux de construction de la gare du Triangle de Gonesse le 15 novembre 2019, afin de procéder à une nouvelle enquête publique ,

Considérant les deux illégalités relevées par le tribunal administratif, entachant l'autorisation environnementale délivrée par les préfets de la Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val d'Oise ;

Considérant que l'étude d'impact n'a pas étudié suffisamment les incidences cumulées du projet de gare et du projet de ZAC ;

Considérant que l'arrêté ne pouvait autoriser la perturbation, la destruction et la dégradation d'aires de repos et/ou de sites de reproduction de vingt-sept espèces aviaires protégées sans s'assurer que les gains de biodiversité résultant de mesures de compensation sur d'autres sites seraient suffisants,

Considérant l'enjeu d'une bonne intégration du viaduc du métro ;

Considérant les dangers que l'artificialisation des sols, l'urbanisation de terres agricoles ou leur perte fonctionnalité font peser sur le climat de la Métropole du Grand Paris et son approvisionnement en produits agricoles ;

Considérant la nécessité de conserver les terres agricoles du Triangle de Gonesse ainsi que toutes les terres agricoles périurbaines du cœur de région, le Plateau de Saclay, la Plaine de Montesson ou la Plaine de Montjean ;

Considérant la demande des agriculteurs en place, de la Chambre régionale d'agriculture ainsi que des citoyens engagés pour la préservation de ces terres, notamment à travers le projet CARMA, de préserver la fonction agricoles du Triangle de Gonesse ;

Considérant le vœu déposé par Jacques Boutault, Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris (GEP) relative à l'abandon de la gare du Triangfle de Gonesse,

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris appelle à ce que l'abandon du projet Europa City et le délai de douze mois donné par le TA de Montreuil au maître d'ouvrage et à l'administration pour « compléter les études préalables » se traduise par une réflexion sur l'intégration du viaduc du métro et la préservation des terres agricoles du Triangle de Gonesse.